



N° 61 – Février 2016

VIVRE à **VILLEGOUGE**

VIE MUNICIPALE

VŒUX A LA POPULATION

TRAVAUX DES COMMISSIONS

CONSTRUCTION D'UN MULTIPLE RURAL

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

VIE MUNICIPALE..... p.03

Vœux à la population

Comptes rendus du Conseil Municipal :

- Réunion du 15 décembre 2015
- Réunion du 21 janvier 2016

TRAVAUX DES COMMISSIONS..... p. 20

Manifestations festives :

- ◆ Cérémonie du 11 novembre
- ◆ Spectacle de Noël

Fleurissement—Concours des Maisons fleuries

Urbanisme - Construction d'un multiple rural

Culture - P'tit Biblio n° 18

VIE DES ASSOCIATIONS p. 25

Tennis club intercommunal du Fronsadais

Ecole de Musique de Galgon

Agenda vie associative

VIE PRATIQUE p.27

Devenez acteur : initiez vous aux premiers secours

AGENDAp.27

Passage à la télévision Haute Définition

Repas des aînés



Le dimanche 28 février 2016, à partir de 12 heures, dans la salle des fêtes, nos aînés de 60 ans et plus sont conviés au repas offert par la commune.

Il y a quelques jours déjà, les personnes concernées ont dû recevoir une invitation personnelle dans leurs boîtes aux lettres.

Celles et ceux, âgés de 60 ans et plus qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie avant le 19 février.

Les accompagnants et les personnes de moins de 60 ans devront payer la somme de 30 € pour le repas.

Pour notre plus grand plaisir, ce repas sera animé par l'Orchestre « Betty Cursan » qui nous proposera son spectacle intitulé « Chanson, Paillettes et Fantaisie ».

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble cette journée conviviale, chaleureuse et festive.

Rentrée scolaire septembre 2016

Les inscriptions pour l'école maternelle des enfants nés en 2013 sont reçues dès à présent en mairie.

Se présenter en apportant les pièces suivantes :

- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille
- ◆ Carnet de santé

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site de la commune : www.villegouge.fr

Vivre à Villegouge N°61

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable de la communication : Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC

Imprimé en Février 2016 par la Mairie de Villegouge

Discours de présentation des vœux Vendredi 8 janvier 2016

Je voudrais tout d'abord exprimer le réel plaisir que nous avons, mes collègues du conseil municipal et moi-même à vous accueillir pour cette traditionnelle et conviviale cérémonie des vœux. Ce moment est l'occasion de nous retrouver et de tracer ensemble les perspectives de l'année qui s'ouvre.

Je vous remercie de votre présence ainsi que toutes les personnes qui se sont excusées de ne pouvoir être parmi nous ce soir et qui m'ont adressé leurs souhaits.

Je formule pour chacune et chacun de vous des vœux de bonne santé, de bonheur, de solidarité sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

J'ai également une pensée pour toutes les personnes qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés.

Il y a tout juste un an, en introduction de mon discours de présentation des vœux, je vous invitais à observer une minute de silence en hommage à toutes les victimes de l'attentat terroriste survenu contre Charlie Hebdo et l'hyper cacher.

Aujourd'hui, nos pensées se portent inlassablement vers les nombreuses victimes des attentats sanglants commis à Paris et à Saint Denis le 13 novembre 2015 endeuillant la France toute entière.

Plus que jamais, face à l'horreur et à la barbarie, défendons et faisons vivre avec force au quotidien, les valeurs de la République « Liberté, Egalité, Fraternité ».

2015 est derrière nous et 2016 nous tend les bras.

En faisant un survol de nos réalisations de l'année tout juste achevée, j'éprouve une certaine fierté. Je vous les avais d'ailleurs citées en tant que projets pour 2015.

Nous avons concrétisé trois acquisitions foncières chez le notaire en ce qui concerne d'une part deux parcelles situées en centre bourg d'une superficie de 5970 m² environ sur lesquelles nous allons créer le futur projet du nouveau cœur de bourg et d'autre part une troisième parcelle de 4195 m² jouxtant le cimetière et réservée à son extension.

Néanmoins, la réalisation la plus marquante de l'année 2015 est sans nul doute, celle du city stade. C'est un bonheur chaque jour de voir évoluer les enfants et les jeunes sur ce complexe multi-jeux. Nous gardons en mémoire l'excellent souvenir de son inauguration et nous sommes très fiers que Jean-Pierre PAPIN, homme de cœur, d'une grande gentillesse, ait accepté d'en être le parrain.

Comme chaque année, nous avons réalisé des travaux importants aux écoles, notamment :

- le réaménagement complet du dortoir des maternelles,
- la réfection des toitures de l'école mairie et de la salle polyvalente.
- l'équipement de tableaux numériques dans 4 classes du CP au CM2.

Un effort a également été consacré au développement de la communication avec la création d'un nouveau site internet mis sur la toile, l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière, la création d'une médaille de la commune.

Dans le cadre du label Villes et villages fleuris, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Jury régional a maintenu notre première fleur. J'adresse mes chaleureuses félicitations à Laëtitia JUAN, en charge de cette commission et aux bénévoles pour le travail accompli.

Depuis le 1^{er} juillet, vous avez certainement remarqué la présence d'un jeune homme occupé à travailler pour notre commune. Je me réjouis d'avoir recruté Adrien. Sans vouloir lui donner la pression, je compte beaucoup sur son travail sérieux et ses capacités à produire de belles réalisations, pour obtenir très prochainement le label de la 2^{ème} fleur.

D'autre part, pour permettre au personnel d'exécuter leurs tâches dans les meilleures conditions, nous avons investi dans de nouveaux équipements ainsi que dans le remplacement de matériels de cuisine pour le restaurant scolaire.

Divers autres matériels ont été achetés : une auto laveuse pour la salle des fêtes, deux aspirateurs ménagers pour les classes, une nouvelle tronçonneuse, un roto-fil et un taille haie, du mobilier urbain, trois bancs publics, barrières, support vélos, chenil, abris-bus.

L'ensemble des investissements de l'année 2015 représente un montant global de 349 329 € ttc entièrement financé sur les fonds propres de la commune.

Je remercie chaleureusement Monsieur le Sous-préfet pour l'attribution à notre commune de la 2^{ème} part de la DETR annoncée lors de l'inauguration du City stade. Le montant des subventions de l'Etat pour nos programmes 2015 est de 47 863 €.

Je suis également très reconnaissante au Conseil Départemental des aides précieuses qu'il accorde aux communes pour leurs projets. A ce titre les subventions pour Villegouge s'élèvent à la somme de 31 568 €.

J'adresse également mes remerciements à M. Florent BOUDIE, Député de la Gironde, qui nous a accordé une subvention de 2 000 € sur son enveloppe parlementaire.

L'ensemble des subventions représente un montant total de 81 431 €, soit environ 28 % du montant hors taxe de nos investissements, ce qui est très appréciable.

Beaucoup d'autres réalisations ont été faites, principalement des travaux neufs sur les voies et chemins communaux de Labatut, Eyma, Bernon et de la Chapelle. Nous avons également procédé au remplacement de certains foyers électriques vétustes.

4

En ce qui concerne les projets de 2016, nous allons connaître une année chargée avec le démarrage, courant du deuxième semestre, des travaux de construction du projet du nouveau cœur de bourg sur les terrains acquis situés route des acacias.

En parcourant les comptes rendus des séances du conseil municipal retranscrits dans les bulletins d'information, vous avez pu suivre depuis le début, l'avancée de ce projet de développement communal.

Ce soir, vous pouvez découvrir sur les grilles d'exposition et sur les images projetées à l'écran, les plans de l'avant-projet dessinés par Monsieur Vincent BUCHMANN, architecte, choisi par le conseil municipal.

Je me réjouis de la réalisation de ce projet, décidé à l'unanimité des élus du conseil municipal et comprenant la construction d'un salon médico-social, d'une maison de la thérapie, des cabinets médicaux et infirmiers, d'un salon de coiffure et d'un local commercial.

J'adresse à chacune et chacun de mes collègues élus, mes chaleureux remerciements pour leur soutien dans cette décision et plus particulièrement à Jacques MARIEN pour l'excellent travail de communication et de pédagogie au sein de la commission urbanisme dont il a la charge.

C'est un projet ambitieux dont VILLEGOUGE a besoin pour devenir une commune rurale tournée vers l'avenir, moderne et attractive.

Vous pouvez compter sur ma détermination et ma volonté pour le conduire à terme.

Un deuxième grand projet occupera vos élus, il s'agit de l'aménagement de l'extension du cimetière. D'autres travaux d'entretien des bâtiments communaux sont envisagés : comme la réfection de la toiture de l'église, le remplacement des portes des chapelles et des travaux de réaménagement d'un logement communal.

Un chaleureux merci au personnel communal à mes collègues élus pour leur dévouement et leur investissement au service de notre collectivité et de nos concitoyens.

Je tiens aussi à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent bénévolement pour animer notre commune, les présidents et membres de toutes les associations.

Je salue le travail du Directeur et des professeurs des écoles ainsi que tous les animateurs qui interviennent dans le cadre des activités périscolaires.

Je tiens à remercier Jean-Claude DEVAUTOUR, les professeurs des écoles, les animatrices, Véronique, Aurélie, Laëtitia, les enfants des écoles et leurs parents pour leur active participation à l'occasion des commémorations au Monument aux Morts les 8 mai et 11 novembre.

Merci à notre Commandant de la Brigade de gendarmerie et gendarmes pour leur précieuse présence à Villegouge.

Vous l'avez certainement constaté si vous êtes venu à l'agence postale, Evelyne n'est plus là. Elle a fait valoir ses droits à la retraite bien méritée depuis le 1^{er} décembre 2015. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

Tous nos souhaits de bienvenue à Andrée qui a intégré l'effectif du personnel communal le 19 octobre 2015.

Avant de vous inviter à partager le verre de l'amitié, nous allons procéder à la remise des récompenses aux personnes qui ont participé au concours des maisons fleuries organisé par la commune.

Pour conclure, je tiens à rappeler que les élus et agents municipaux doivent rester vigilants pour être à la hauteur des attentes des administrés. Notre travail a quelque chose de magnifique : s'occuper des autres ! Notre commune a du potentiel, de beaux atouts pour se développer. C'est au quotidien que nous devons nous préparer à conjuguer Villegouge au futur.

Très belle, heureuse et sereine année à tous, à Villegouge et dans le monde.

Jeanine MEDES, Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quinze décembre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du neuf décembre deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames MEDES Jeanine - LECLEROT Christine - ESCUREDO Nathalie - GAUDY Sandrine - HEUGAS Marie-Françoise – JUAN Laëtitia – LESTRADE Marie-Christine – PEPICQ Lidia.

Messieurs : RAYNAUD Jacques – MARIEN Jacques – BARBE Patrick – BRUN Thierry – DEVAUTOUR Jean-Claude – GALIN Cédric – VALEIX Guillaume.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
- 2/ Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Fronsadais
- 3/ Dissolution du CCAS
- 4/ Spectacle de Noël
- 5/ Repas des aînés
- 6/ Projet du pôle médical et commercial
- 7/ Bureaux d'étude projet cœur de bourg : étude thermique, étude de sol, missions OPC et SPS des futurs bâtiments
- 8/ Numérotation des nouveaux bâtiments et dénomination de la nouvelle place et rue
- 9/ Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016
- 10/ Régime indemnitaire
- 11/ Tarif repas du personnel communal
- 12/ Décision Modificative N°2

1- AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Madame le Maire expose au conseil, que dans un contexte de réforme territoriale engagée depuis 2012, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

En application de l'article L.5210-1-1.IV du CGCT, le préfet sollicite l'avis des collectivités et syndicats sur ses propositions. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois à réception de son courrier (21/10/2015), celle-ci est réputée favorable. Au terme de ce délai, la Commission Départementale de la Coopération intercommunale (CDCI) devra se prononcer dans les 3 mois.

A l'issue de la consultation des collectivités et EPCI concernés, si les conditions de majorité requises ne sont pas réunies, le représentant de l'Etat dans les départements concernés peut engager la procédure dite du « passer outre ». Le projet de SDCI sera arrêté, par décision du Préfet, avant le 31 mars 2016 et prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Ce projet de la Préfecture faisant 117 pages, un résumé de ce qui concerne l'arrondissement de Libourne a été envoyé à chaque conseiller municipal en même temps que la convocation pour la séance de ce conseil.

Le document complet est cependant consultable sur le site www.gironde.gouv.fr en recherchant SDCI.

Madame le Maire présente les articles du SDCI qui concernent plus particulièrement la commune de Villegouge :

Article n° 20

Fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SIAEPA) du Blayais, du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement (SIEA) du Bourgeais et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (SIAEPA) du Cubzadais-Fronsadais.

Notre syndicat, le SIAEPA, dessert 50 000 habitants domiciliés dans 33 communes rurales plus la ville de Saint André de Cubzac et est à ce titre le plus important de la Gironde rurale.

Il assure les trois compétences : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif, ce qui n'est pas le cas des 2 autres syndicats envisagés dans ce regroupement.

Le syndicat est un établissement à caractère industriel et commercial financé par les produits financiers de la vente de l'eau potable et de l'assainissement, sans aucune participation communale depuis 1993.

Le projet de fusion des trois syndicats des eaux ne répond pas à une rationalisation des objectifs.

Son aboutissement serait couteux et techniquement difficile à concevoir.

Le projet de fusion doit en conséquence être rejeté du fait que le territoire du syndicat est actuellement cohérent et pertinent.

Article n° 57

Fusion de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la CALI et de la communauté de communes du Sud-Libournais, avec la communauté de communes du canton de Fronsac et la communauté de communes du Grand Saint Emilionnais, au plus tard en 2021.

La Communauté de Communes du Fronsadais (CCF) est un EPCI à fiscalité propre, regroupant 18 communes rurales pour un total de 16 311 habitants. La loi NOTRE a fixé un seuil à 15 000 habitants en dessous duquel il est obligatoire d'envisager des fusions. La CCF ne rentre pas dans ce cadre légal, mais malgré cela le SDCI, dans sa partie document d'orientation et perspective envisage une fusion avec la CALI et le Sud Libournais, donnant naissance à une communauté de près de 100 000 habitants.

Comment imaginer que les petites communes rurales comme Villegouge pourront encore défendre leurs intérêts dans ce nouvel ensemble.

Pour rester une commune rurale et ne pas devenir une cité dortoir de Libourne, pour conserver le contact indispensable avec les administrés, pour garder la maîtrise de nos projets et de nos réalisations, pour ne pas voir nos impôts grimper en flèche, ce projet de fusion de communautés de communes doit être rejeté.

Article n° 63

Fusion du syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Palais et du Bas-Lary (17).

Ce regroupement peut jouer en faveur de la rationalisation de la gestion des bassins versants.

Le Conseil Municipal, après examen de l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale consistant à fusionner les trois syndicats des eaux de l'arrondissement de Blaye – Article 20 du texte.**
- **De demander confirmation du périmètre actuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadai-fronsadais qui correspond à toutes les conditions fixées par la Loi NOTRE.**
- **Le projet de fusion de la communauté de Communes du Fronsadais avec la CALI est rejeté aux motifs exposés ci-dessus – article 5**

2- SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONSADAIS

La loi du 16 décembre 2010 a institué l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, d'instaurer « un Schéma de Mutualisation ». L'article L. 5211-39-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, stipule : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et les services des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre et des communes concernées et sur les dépenses de fonctionnement ».

En contrepartie de cette obligation une incitation financière par le biais de la dotation globale de fonctionnement est prévue.

Le conseil communautaire dans sa séance du 2 octobre 2014 a mandaté le cabinet Ecofinance pour effectuer cette mission d'accompagnement dans la définition de la rédaction du schéma de mutualisation moyennant une participation financière de 14 900 € HT.

Lors de l'assemblée générale du 9 décembre 2015, M. FROUIN, président de la CCF a proposé au conseil communautaire qui l'a adopté à l'unanimité, l'inscription au schéma de mutualisation : l'achat groupé de fournitures administrative et des écoles, les marchés publics et la formation du personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition de mutualisation prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Fronsadais.

3- DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL - CCAS

Madame le Maire expose aux conseillers que la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 (art.79) portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) laisse la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) par simple délibération du conseil municipal. Le conseil d'Administration du CCAS n'a pas à délibérer en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de dissoudre le CCAS de la commune de VILLEGOUGE en fin d'exercice 2015, soit au 31 décembre 2015. Les attributions auparavant dévolues au CCAS seront exercées directement par la commune à partir du 1^{er} janvier 2016 et les résultats du CCAS au 31/12/15 ainsi que son actif et son passif seront repris dans la comptabilité du budget principal de la commune.

Afin de permettre au Maire de dispenser les éventuelles aides sollicitées par les demandeurs, le conseil municipal fixe les mêmes dispositions que celles exercées auparavant par le CCAS, soit :

- Bon alimentaire (3 fois par an par demandeur) d'un montant de 75 € à 150 €, à moduler en fonction de la composition du foyer.
- Bon secours d'urgence, 2 fois par an d'un montant de 150 € chacun.

4- SPECTACLE DE NOËL

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission des fêtes et cérémonie informe que le spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants des écoles de Villegouge, Saillans et de la crèche, se déroulera le vendredi 18 décembre dans la salle des fêtes.

Nous avons consulté la compagnie Abacart qui avait déjà par le passé enchanté les enfants.

Avec l'assentiment de M. LETUFFE, directeur de l'école, nous avons retenu un spectacle de magie et de comédie interprété par Romain le Trublion « Marchons sur la tête». Le coût pour cette représentation est de 895 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le spectacle Abacart pour un montant de 895 € et charge Madame le Maire de signer le contrat.

5- REPAS DES AINÉS

Le traditionnel repas des aînés se tiendra le dimanche 28 février 2016 à midi, dans la salle des Fêtes. Une consultation des traiteurs est en cours et toutes les réponses ne nous sont pas encore parvenues.

La synthèse de cette consultation sera soumise à la commission et le choix sera validé lors du prochain conseil municipal.

Comme les années précédentes, ce repas animé sera offert à tous les Villegougeois âgés de 60 révolus au 28 février 2016. Pour les personnes accompagnantes, extérieures à la commune et /ou âgée de moins de 60 ans qui souhaiteraient participer au repas, elles devront s'acquitter d'une participation de 30€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer à 30 € la participation demandée pour les personnes accompagnantes de moins de 60 ans et/ou extérieures à la commune.

6- PROJET DU PÔLE MÉDICAL ET COMMERCIAL

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, présente les plans examinés lors de la commission urbanisme du 26 novembre 2015, élargie spécialement à cette occasion à l'ensemble des membres du conseil.

Lors de cette réunion, l'architecte Monsieur Vincent BUCHMANN a détaillé l'ensemble du projet et après un tour de table, chacun s'est prononcé favorablement, pour lancer la totalité du projet, tel qu'il a été présenté par l'architecte. Tous ces plans détaillés ont été transmis par mail aux membres du conseil.

Ce projet d'aménagement du nouveau cœur de bourg de la commune comprend la construction d'une maison de la thérapie, des cabinets médicaux et infirmiers, un salon médico-social, un salon de coiffure et un espace commerce.

Cette construction, légèrement en retrait de la route des Acacias, et disposant d'un grand parking, va permettre de redynamiser et densifier le centre bourg avec l'aménagement de trottoirs sécurisés et d'environnement paysager.

Le Maître d'œuvre, M. BUCHMANN, architecte, va rédiger le dossier relatif à la demande de permis de construire de ce projet ainsi que le dossier relatif à l'avis d'appel public à la concurrence qui sera publié au BOAMP. Fin janvier ou début février, la commission urbanisme validera les détails de la construction.

Avant de prendre sa décision, M. BRUN aurait voulu connaître l'avis de la population sur le projet.

Madame LESTRADE, suggère que le boulanger de la commune soit reçu en mairie afin de poser toutes les questions lui permettant de se positionner en connaissance de cause.

Madame le Maire précise que rien ne s'oppose à recevoir à nouveau le boulanger s'il le souhaite.

M. MARIEN intervient pour dire que les personnes pressenties pour occuper les locaux, y compris le boulanger, ont déjà été reçues bien en amont, de l'élaboration des plans par l'architecte.

Quant à la présentation du projet cela est prévu. Les plans seront affichés dans la salle des fêtes ainsi qu'une projection sur écran à l'occasion de la cérémonie des vœux. Une présentation des plans sera également faite dans le prochain bulletin municipal d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour le projet tel qu'il est présenté sur les plans pour déposer la demande de permis de construire et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques relatifs à ce marché de procédure adapté.

7- BUREAUX DE CONTRÔLE PROJET DE CONSTRUCTIONS DU NOUVEAU CŒUR DE BOURG**7-1 / Etude thermique B.Bio**

Dans le cadre de l'application de la RT 2012, le législateur a introduit 2 attestations à établir aux moments clés du processus de construction, lors de la demande de permis de construire, et à l'achèvement des travaux.

L'innovation de la RT2012 est de formaliser les contraintes liées au respect des normes techniques avec un renforcement du contrôle de la réglementation.

Madame le maire présente les offres reçues pour ce projet de construction :

Désignation	€ HT	€ TTC
IT2GC Thierry GICQUEL	3 100	3 720
Bde Bernard DUCOS	3 620	4 344

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient la société IT2GC Thierry GICQUEL pour réaliser l'étude thermique B.Bio d'un montant de 3 100 € HT et 3 720 € TTC et charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette étude.

7-2 / Etude de sol

En ce qui concerne l'implantation des futurs bâtiments, il est nécessaire de faire une étude de sol.

Madame le Maire présente les propositions d'honoraires reçues après consultation :

Désignation	€ HT	€ TTC
GEOFONDATION	2 170	2 604
OPTISOL	2 968,20	3 561,84

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre présentée par GEOFONDATION pour réaliser les missions géotechniques G1 + G2 AVP (phase APS) pour un montant de 2 170 € HT soit 2 604 € TTC.

7-3 / Bureaux de contrôle missions OPC et SPS

Madame le Maire présente les offres de prix reçues en ce qui concerne la consultation pour la mission OPC (Contrôle Technique de construction) et de SPS (sécurité et protection de la santé) pour le projet de construction des bâtiments du pôle médical et commercial. L'architecte, M. BUCHMANN a vérifié le contenu des offres.

Désignation	Mission OPC		Mission SPS	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
APAVE à Artigues Près Bordeaux	7 820	9 384	5 640	6 768
QUALICONSULT	8 820	10 584	6 500	7 800
VERITAS à Cestas	5 825	6 990	3 281	3 937.20
SOCOTEC à Mérignac	-	-	-	-
Cabinet L. DUBERNARD à Gradignan	-	-	-	-

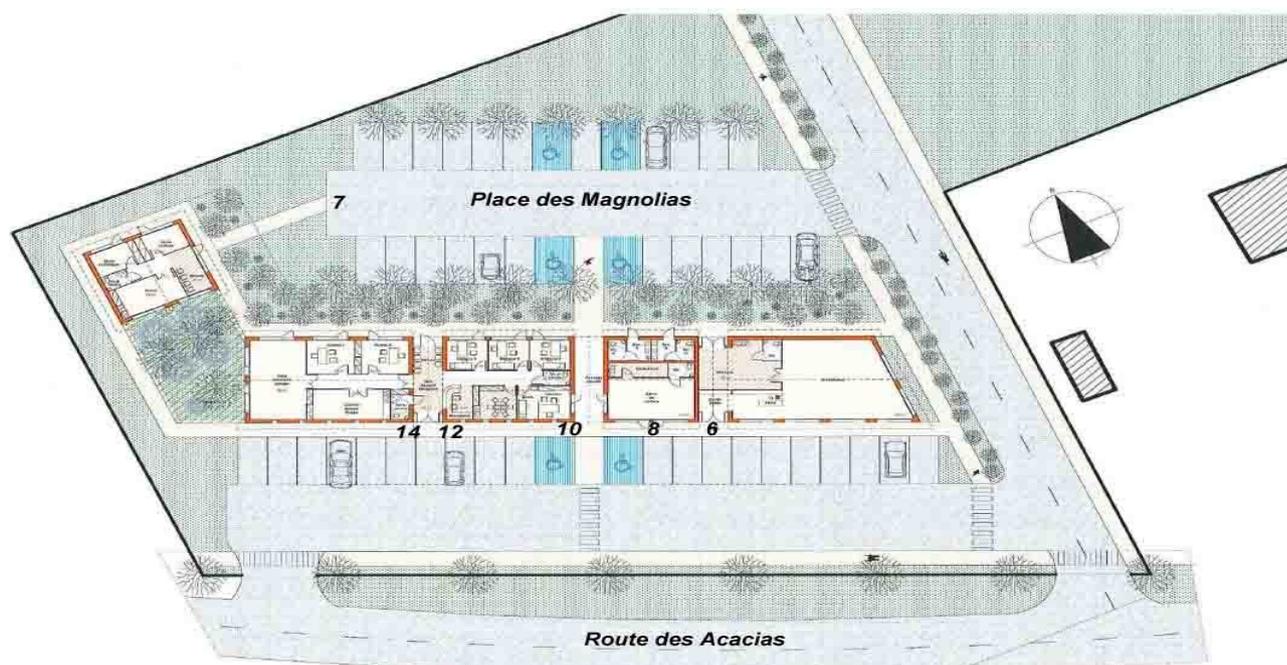
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient le bureau VERITAS pour les missions OPC pour un montant de 5 825 € HT et 6 990 € TTC et SPS pour un montant de 3 281 € ht et 3 937,20 € TTC.

8 - NUMEROTATION DES IMMEUBLES ET DÉNOMINATION DE LA NOUVELLE PLACE CŒUR DE BOURG

10

Madame le Maire, rappelle au conseil, la décision prise à l'unanimité, lors de la séance du 16 mars 2011, de faire l'adressage de toute la commune, selon les normes du SNA (service national de l'adresse).

Dans le cadre de la réalisation du projet communal de construction au centre bourg il est proposé d'attribuer les numéros ci-dessous aux immeubles situés route des Acacias et de dénommée « place des Magnolias » la nouvelle place créée ainsi que la numérotation du bâtiment SMS.



- ◇ Pour le bâtiment parallèle à la route des acacias (D246)
 - N° 6 route des Acacias pour le local commercial
 - N° 8 route des Acacias pour le salon de coiffure
 - N° 10 route des Acacias pour le local Infirmier
 - N° 12 route des Acacias pour les Médecins
 - N° 14 route des Acacias pour le local des Psychothérapeutes
- ◇ Place des Magnolias pour la place à l'arrière des bâtiments
- ◇ N° 7 place des Magnolias pour le local SMS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir la proposition de Madame le Maire pour les adresses postales des nouveaux bâtiments ainsi que la dénomination de la nouvelle place.

9 - AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur Marien rappelle au conseil que préalablement au vote du Budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé au conseil, conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

10 - RÉGIME INDEMNITAIRE

Madame le maire rappelle au conseil, la délibération en date du 12 avril 2010, relative au versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au personnel titulaire de la commune.

Elle demande l'autorisation du conseil municipal, de reconduire ces dispositions, dans les mêmes conditions, pour l'année 2016.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2016 l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) prévue par les textes susvisés au bénéfice du personnel de la commune,
- l'IAT sera allouée aux fonctionnaires titulaires du cadre d'emploi de la filière administrative, technique, sociale et d'animation,
- l'IAT pour les temps partiels, sera calculée au prorata du temps, dans les mêmes conditions que le traitement,
- l'IAT sera intégralement suspendue, dès le premier jour, en cas d'éloignement du service (congés maladie, maternité, accident du travail...),
- les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux périodes de congés annuels ou de mission à l'extérieur de la collectivité,
- les crédits affectés à cette indemnité seront calculés sur la base du montant de référence annuel relatif à chaque agent auquel sera appliqué un coefficient de 3.

Le Maire déterminera le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir à savoir :

- ⇒ les actions,
- ⇒ les qualités professionnelles,
- ⇒ la qualité du service rendu,
- ⇒ l'assiduité.

Cette indemnité sera attribuée mensuellement et les crédits afférents au versement de ces indemnités seront inscrits au budget primitif 2016, chapitre 12. Le montant de cette indemnité sera indexé sur la valeur du point d'indice des traitements de la fonction publique territoriale.

11 - TARIF REPAS DU PERSONNEL

Madame le maire propose au conseil d'autoriser les agents communaux qui souhaitent déjeuner au restaurant scolaire le midi, en dehors des heures de présence des enfants. Le prix du repas serait le même que celui des enfants. Cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2016. Une facture mensuelle sera établie par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise les agents communaux à déjeuner au restaurant scolaire, les jours d'ouverture du restaurant et fixe le prix à 1,95 € par repas.

12- DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, présente le tableau relatif à la décision modificative N°2 pour corriger, à la demande de la Trésorerie, le dépassement du chapitre 16 des dépenses d'investissement par rapport au budget initial. Sur ce chapitre est porté en budget initial le remboursement en capital des emprunts et nous avons eu à rajouter cette année le remboursement de la caution du logement de la place de la Libération suite au départ des locataires, fin juin.

<u>comptes dépenses d'investissements</u>			<u>montant</u>
16	165	dépôts et cautionnements	600
020		Dépenses imprévues	- 600
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice en cours.

INFORMATIONS

➤ Madame LECLEROT, adjointe, fait le point sur :

Les vœux

Les conseillers municipaux sont conviés à la cérémonie des vœux du personnel le lundi 4 janvier à partir de 18h00.

La présentation des vœux à la population se déroulera le vendredi 8 janvier à partir de 18h00. A cette occasion seront remis les prix du concours 2015 des maisons fleuries.

Les Festives

La candidature de notre village a été retenue par la chambre d'agriculture pour l'organisation d'un marché de producteurs de pays.

La première édition se déroulera le samedi 23 juillet 2016 à l'occasion des FESTIVES 2016

Le site internet

Les statistiques de la fréquentation depuis sa mise en ligne du site www.villegouge.fr sont encourageantes:

- * 1313 connexions au site (dont 262 via un mobile)
- * 1092 utilisateurs différents dont 83,17% de nouveaux visiteurs
- * 28 personnes abonnées à la newsletter
- * 4403 pages visitées avec une durée moyenne de navigation de 1mn48 par connexion
- * 49 articles publiés depuis septembre et il reste encore 3 pages à construire.

➤ Monsieur MARIEN, adjoint fait part des points suivants :

Communauté de Communes (assemblée générale du 24 novembre 2015)

Séance extraordinaire relative à la proposition préfectorale de regrouper les Syndicats d'adduction d'eau et d'assainissement du Blayais, du Bourgeois et du Cubzadais-Fronsadais.

Après avoir donné une argumentation détaillée, le Président estime que l'existant convient parfaitement à notre territoire car il est à taille humaine et le regroupement proposé ne feraient pas mieux. Aussi il préconise de rejeter la proposition de regroupement des syndicats émise par Monsieur le Préfet de la Gironde et de rester en l'Etat.

Communauté de Communes (assemblée générale du 9 décembre 2015)

- ⇒ Adoption du schéma de mutualisation des services qui sera déposé avant le 31 décembre.
- ⇒ Reconduction pour 4 ans du contrat Enfance Jeunesse.
- ⇒ Diffusion à tous les habitants du territoire d'un prochain bulletin communautaire.
- ⇒ Information sur le développement du projet fibre optique par Gironde Numérique.
- ⇒ Désignation de 3 délégués au sein du SDEEG.
- ⇒ Réflexion sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Syndicat des eaux du SIAEPA (assemblée générale du 11 décembre)

- ◆ Rapport sur les orientations budgétaires 2016.
- ◆ Le prix de l'eau pour 120 m³ par an est fixé à 1,64 € le m³ au 1^{er} janvier 2016 (1,6 € en 2015). Le coût de l'assainissement collectif sera de 2,98 € le m³ (2,97 € en 2015).
- ◆ Renouvellement des réseaux corrodés ou anciens pour 2,1 M€.
- ◆ Station d'épuration de Peujard, création d'un rejet dans la Dordogne pour 2,2M€.
- ◆ Extension de la station d'épuration de Fronsac pour 1,6 M€.
- ◆ Programme de réhabilitation de 40 installations d'assainissement individuel polluantes.
- ◆ Avis négatif sur le schéma de la coopération intercommunale.

➤ Madame JUAN fait le point sur les activités de la bibliothèque :

La bibliothèque s'informatise.

Après une formation au programme ORPHEE nous avons commencé à identifier les livres.

Aujourd'hui, 829 livres sont enregistrés et 18 adhérents sont actifs dans la bibliothèque.

Les classes viennent régulièrement à la bibliothèque et l'utilisation de ce programme va faciliter l'emprunt des documents.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 heures.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

L'an deux mil seize le vingt et un janvier à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 15 janvier 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES – Christine LECLEROT –
Marie-Françoise HEUGAS – Marie-Christine LESTRADE – Laëtitia JUAN.
Messieurs Jacques RAYNAUD – Jacques MARIEN – Patrick BARBE –
Jean-Claude DEVAUTOUR – Cédric GALIN – Guillaume VALEIX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Madame Sandrine GAUDY à Madame MEDES Jeanine – Madame Nathalie ESCUREDO à Madame LECLEROT Christine – Madame Lidia PEPICQ à Madame JUAN Laëtitia – Monsieur Thierry BRUN à VALEIX Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame Christine LECLEROT est désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1/ FDAEC 2016 : travaux logement communal - 2/ Travaux de voirie 2016 – 3/ Aménagement d'une aire de retournement au lieu dit Marot – 4/ Déplacement des limites de l'agglomération RD 246 ET RD 138 – 5/ Convention ERDF pour la pose d'une armoire électrique au Basque – 6/ Projet de construction d'un multiple rural et création de nouveaux espaces publics – 7/ Révision tarifs location des salles et droits de places – 8/ Tarif du restaurant scolaire – 9/ Repas des anciens – 10/Festives 2016 - 11/ Restaurant scolaire : Travaux de mise aux normes et d'aménagement de la plonge et achat de matériels – 12/ S.I.V.U. du Chenil du Libournais : demande de modification des statuts – demande d'adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais formulée par la commune de CESSAC – 13/ Désherbage de la bibliothèque

1 - FDAEC 2016

Par lettre du 24 décembre 2015, Monsieur le Président du Conseil Départemental informe de la reconduction du FDAEC pour 2016 et rappelle les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Dans sa lettre du 6 janvier 2016, Monsieur GALAND, Conseiller Départemental du Libournais Fronsadais informe que les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier pour être éligibles lors de la commission d'attribution fixée au jeudi 11 février à 14h.

Madame le Maire propose au conseil, de solliciter la subvention FDAEC 2016 pour le projet des travaux de restauration du logement communal n° 3, place de la Libération ainsi que le remplacement de deux portes des chapelles de l'église. Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la commission bâtiments, présente les devis des différentes entreprises :

Entreprises		Montant € HT	Montant € TTC
DE CHECCHI	Maçonnerie extérieure	1 430.00	1 716.00
BASSAT	Menuiseries extérieures	1 357.17	1 628.60
NARDOU	Isolation murs intérieurs	1 299.77	1 559.72
BUT	Eléments de cuisine	3 484.73	4 181.68
BRODU	Peinture et tapisseries	11 532.50	13 839
CASSIER	Plomberie	465.00	558.00
SARL TECH ELEC	Electricité	1 878.24	2 253.89
	Sous total	21 447.41	25 736.89
BASSAT	Menuiseries portes église	2 278.24	2 733.89
	total	23 725.65	28 470.78

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser avant le vote du budget ces travaux, d'un montant total de 23 725.65 € HT et 28 470.78 € TTC qui seront affectés au compte d'investissement 2132 et charge Madame le Maire de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre du FDAEC 2016.

2 - TRAVAUX DE VOIRIE 2016

14

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente les devis estimatifs, sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Fronsadais en ce qui concerne le programme 2016 des travaux neufs sur les voies communales.

Ces travaux seront réalisés sur le marché bon à commande de la COLAS. L'enveloppe financière dévolue à la commune par la Communauté de Communes est de 26 027 € TTC.

Cette année la commission propose de réaliser les travaux, en partie, sur les voies communales de :

Désignation des voies	Montant arrondi ttc
Voie communale n° 146 de VILLEMENAN	7 759.58
Voie communale n° 111 de BERNON	1 542.17
Voie communale n° 205 de SALIENS	5 151.90
Voie communale n° 101 de CAMELOT	11 573.16
Total ttc	26 026.81

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission et charge Madame le Maire, de signer les devis correspondants.

3 - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT AU LIEUDIT MAROT

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge de la voirie, présente le projet de réalisation d'une aire de retournement pour les camions du SMICVAL au lieudit Marot.

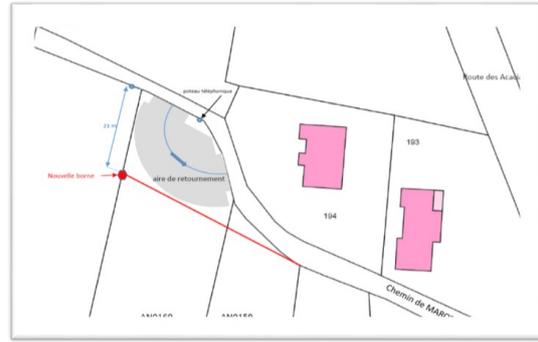
Actuellement tous les habitants desservis par le chemin de Marot amènent leurs poubelles en bordure de la route départementale n° 246, distante de 150 mètres environ.

Monsieur Bernard COUDERT propose à la commune, en échange du chemin rural de ROSSIGNOL N°46 (environ 320m x 3m) traversant uniquement de part et d'autre, ses parcelles de vigne, de céder gratuitement un emplacement en bout de ses parcelles n° AN 159 et 160.

Cet emplacement permettrait de créer une aire de retournement pour les camions du SMICVAL et d'améliorer considérablement le service rendu aux habitants de ce secteur.

La commune prendra en charge la rémunération du commissaire enquêteur pour la procédure de mise à l'enquête publique relative à la cession du chemin rural de Rossignol et réalisera l'aire de retournement.

Il est demandé au conseil municipal de valider cet échange et d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure relative à l'enquête publique. Les modalités du déroulement de l'enquête publique (minimum 1 mois) seront mises au point avec le commissaire désigné et précisées dans l'arrêté.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ Donne son accord pour la cession du chemin rural n° 46 de Rossignol pour l'euro symbolique en échange d'une parcelle de terrain d'une superficie nécessaire à l'aménagement de l'aire de retournement, laquelle sera délimitée par le géomètre.
- ⇒ décide la mise à l'enquête publique
- ⇒ charge Madame le Maire de mener à terme cet échange et de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la mise à l'enquête publique et à solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif.

4 - DEPLACEMENT DES LIMITES DE L'AGGLOMÉRATION RD 246 ET RD 138

Monsieur Jacques MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme expose au conseil qu'un permis d'aménager va bientôt être déposé par la société NEXITY pour la zone constructible 1AU du Maçon.

Dans le document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme de la commune (PLU), approuvé le 1er juillet 2013, il est imposé au promoteur de créer une nouvelle voie de desserte de cette zone entre la route des Acacias (RD 246 de 2ème catégorie) et la route des Palombes (RD 138 de 3ème catégorie).

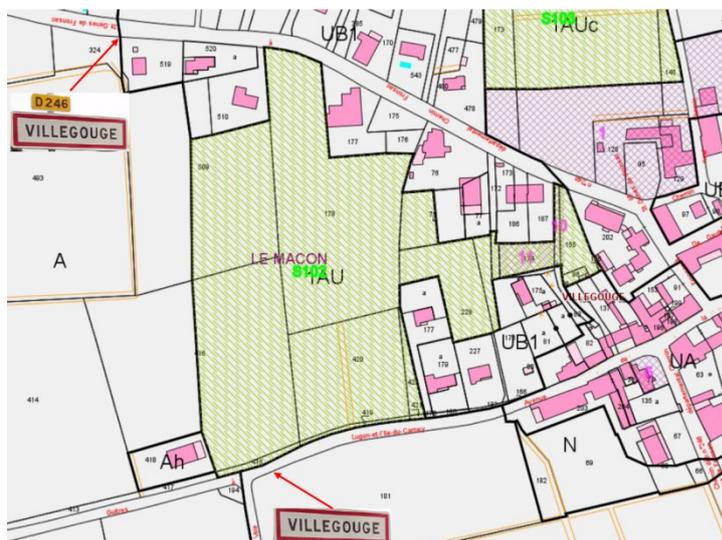
La Direction du Développement Territorial de la Gironde, dans son avis du 28 janvier 2013 sur le projet arrêté du PLU, demande que l'ensemble des zones à urbaniser, au fur et à mesure de leur occupation, soient classées en agglomération, pour autoriser de nouveaux accès sur les routes départementales.

Il est demandé l'accord du conseil pour déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération permettant ainsi d'intégrer la nouvelle voie de desserte des futures habitations de la zone 1AU du Maçon dans la partie agglomérée du bourg.

- Sur la RD 246, route des Acacias au niveau de la parcelle AI0519
- Sur la RD 138, route des Palombes, au niveau de la parcelle AI0181, après le carrefour de la route de Camelot en venant de LUGON.

Le Centre Routier du Libournais, gestionnaire de la voirie pour le Conseil Départemental, sera consulté pour avis ainsi que pour le déplacement des panneaux d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE, M. VALEIX, M. BRUN) accepte ces nouvelles limites de l'agglomération et charge Madame le Maire, de prendre l'arrêté correspondant en ce qui concerne le déplacement des panneaux d'agglomération des RD 138 et RD 246.



5 - CONVENTION ERDF POUR LA POSE D'UNE ARMOIRE ÉLECTRIQUE AU BASQUE

Madame le Maire présente la demande d'ERDF de pouvoir implanter une armoire électrique télécommandée, de 4 m² au sol, au coin de la parcelle communale AK 168 (angle Route des Genévriers avec le chemin de La Chapelle) afin de sécuriser les réseaux HTA aérien et ainsi mieux intervenir en cas d'incident sur le réseau.

Cette convention a été envoyée à tous les conseillers avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'implantation de cette armoire électrique et demande à Madame le Maire de signer la convention avec ERDF

6 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MULTIPLE RURAL ET CREATION DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS

Monsieur Jacques MARIEN, adjoint, expose au conseil que dans le cadre du projet de construction d'un multiple rural dans le nouveau centre bourg, comprenant un pôle médical, un salon médico-social, des commerces et des espaces publics et VRD, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'une part et de l'Etat au titre de la DETR 2016 d'autre part pour la réalisation des différentes phases de ce projet. L'estimation prévisionnelle financière des différentes phases établies par M. BUCHMANN, architecte est :

Construction d'un multiple rural	Montant € HT	Montant € TTC
Phase pôle médical	292 800	351 800
Phase Salon Médico-Social	86 400	103 680
Phase commerces	241 200	289 440
Phase espaces publics et VRD	181 400	217 680

Certains travaux de ces phases sont éligibles à une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite une subvention pour ce projet et charge Madame le Maire de présenter les dossiers de demande de subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental. Un dossier de demande de subvention sera adressé à un Parlementaire Député ou Sénateur

7 - RÉVISION TARIFS LOCATION DES SALLES ET DROITS DE PLACES

Monsieur Jacques MARIEN adjoint responsable de la commission des finances propose au conseil de revoir les tarifs de location des salles.

Les tarifs actuels sont inchangés depuis juillet 2011. Les charges d'entretien et d'énergie augmentant chaque année, il est donc proposé au conseil de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

Location de la salle polyvalente :

- ⇒ Particuliers de la commune : 110 € du 1^{er} avril au 31 octobre et 165 € du 1^{er} novembre au 31 mars
- ⇒ Particuliers hors commune : 220 € du 1^{er} avril au 31 octobre et 275 € du 1^{er} novembre au 31 mars
- ⇒ Le montant de la caution est fixé à 250 €

Location de la salle des fêtes :

- ⇒ Particuliers de la commune : 250 € du 1^{er} avril au 31 octobre et 350 € du 1^{er} novembre au 31 mars
- ⇒ Particuliers hors commune : 600 € du 1^{er} avril au 31 octobre et 750 € du 1^{er} novembre au 31 mars
- ⇒ Le montant de la caution reste fixé à 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR, 2 abstentions (Mme LESTRADE, M. BRUN) et une voix contre (M. VALEIX) fixe l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} février 2016.

Mise à disposition de matériels :

Il est proposé au conseil de conserver le tarif actuel pour le prêt des chaises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, confirme le prix de 1 € par chaise.

Droits de place :

les droits de place sont inchangés depuis juin 2011, en ce qui concerne le stationnement des camions d'outillages et exposants divers. Le droit de place est proposé à 70€ (au lieu de 60 € actuellement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe le droit de place à 70 € à compter du 1^{er} février 2016.

8 - TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur DEVAUTOUR, en charge de la commission scolaire fait part de la proposition de réviser les tarifs des repas et de garderie périscolaire examiné par la commission scolaire. Il précise que les prix actuels sont les mêmes depuis décembre 2012, et propose à partir du 1^{er} février 2016 de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

- Repas élève à 2 €
- Repas agent communal à 2 €
- Repas professeur à 4,80 €

Garderie périscolaire, le matin de 7h à 8h35 et le soir de 16h30 à 19h (goûter compris)

- ◇ 2 € pour un enfant,
- ◇ 3,15 € pour deux enfants
- ◇ et 0,60 € de plus par enfant dès le 3^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} février 2016.

9 - REPAS DES AINES

Madame Christine LECLEROT, adjointe en charge de la commission fêtes et cérémonies propose au conseil de retenir pour le repas des aînés qui se déroulera le dimanche 28 février 2016 à la salle des fêtes les prestataires suivants :

- **Repas** : le traiteur Guy Clavier de Fronsac qui nous propose un menu à 30 € TTC par convive, apéritif et amuses bouche compris.
- **Animation** : la compagnie Betty CURSAN pour un montant de prestation de 750 € TTC qui nous propose un spectacle « Chansons Paillettes et Fantaisie suivi d'un thé dansant ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 13 voix POUR et 2 abstentions (M. DEVAUTOUR, M. GALIN), donne son accord pour ces propositions et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

10 - FESTIVES 2016

Madame Christine LECLEROT, adjointe, présente au conseil les propositions d'animation et de spectacle pour accompagner le marché de producteurs qui se déroulera le samedi 23 juillet 2016.

- Animation avec La banda los Aliados pour un montant de 500 € TTC
- Concert avec Les Binuchards pour un montant de 3 300 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix POUR, une contre (Mme JUAN) et une abstention (M. BARBE) donne son accord pour ces programmations et autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants.

11 - RESTAURANT SCOLAIRE : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMENAGEMENT DE LA PLONGE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET ACHAT DE MATERIELS

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer le lave-vaisselle avant le vote du budget.

Ce remplacement nécessite une nouvelle organisation du plan de travail de la plonge permettant d'une part la mise aux normes et d'autre part de prendre en considération la pénibilité du travail pour les agents et présente les devis correspondants à ces travaux et achats.

Etablissement	Prix unitaire € HT	Prix € TTC
GRANDE CUISINE - lave vaisselle, plan de travail	3 562.97	4 275.56
GRANDE CUISINE – commande électrique sur tourelle	1 661.00	1 993.20
HENRI JULIEN – achat matériels	1 106.40	1 327.68
Total	6 330.37	7 596.44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour réaliser ces travaux et achat de matériels avant le vote du budget primitif 2016.

Madame le Maire est autorisée à signer les devis pour un montant total de 6 330,37 € ht et 7 596,44 € TTC et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

L'ensemble des dépenses sera imputé au compte 2188 du budget primitif 2016.

12 - SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS

Madame le Maire présente les demandes de délibérations à approuver suite aux décisions prises par le Comité Syndical du SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS

12.1 Demande de modification des statuts

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la Loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée,

Vu la Loi N° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la Loi N°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération,

Vu les arrêtés antérieurs,

17 novembre 1983 : Création	12 septembre 2002 : Modification des membres
1 ^{er} octobre 1991 : Modification des membres	21 août 2003 : Modification des membres
17 février 1993 : Modification des membres	13 août 2004 : Modification des membres
6 août 1993 : Modification des membres	20 avril 2005 : Modification des membres
29 mars 1996 : Modification des membres	7 juin 2006 : Modification des membres
7 novembre 1996 : Modification des membres	29 janvier 2007 : Modification des membres
26 mai 1997 : Modification des membres	21 mai 2007 : Modification des membres
27 avril 1998 : Modification des membres	11 février 2009 : Modification des Statuts
27 avril 1999 : Modification des statuts	1 ^{er} juillet 2009 : Modification des membres
5 novembre 1999 : Modification des membres	18 juin 2010 : Modification des membres
5 avril 2000 : Modification des membres	7 août 2012 : Modification des membres
6 juillet 2000 : Modification des membres	30 octobre 2013 : Modification des membres
10 janvier 2001 : Modification des membres	2 mars 2015 : Modification des membres
13 juin 2001 : Modification des membres	3 décembre 2015 : Modification des membres
14 mai 2002 : Modification des membres	

CONSIDÉRANT que le SIVU CHENIL du LIBOURNAIS est situé sur la Commune de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND,

CONSIDÉRANT que le secrétariat et la comptabilité sont réalisés Mairie de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND,

APPROUVE la modification suivante des statuts qui sera soumise, dans un second temps, auprès de chaque commune adhérente pour décision majoritaire et ce, avant qu'un éventuel arrêté préfectoral modificatif soit établi.

STATUTS MODIFIES

Article 3 : Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette délibération du SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS.

12.2 Demande d'adhésion au SIVU du Chenil du Libournais formulée par la commune de CESSAC**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 NOVEMBRE 1983 modifié successivement les 1^{er} OCTOBRE 1991 - 17 FÉVRIER 1993 - 6 AOÛT 1993 - 29 MARS 1996 - 7 NOVEMBRE 1996 - 26 MAI 1997 - 27 AVRIL 1998 - 27 AVRIL 1999 - 5 NOVEMBRE 1999 - 5 AVRIL 2000 - 6 JUILLET 2000 - 10 JANVIER 2001 - 13 JUIN 2001 - 14 MAI 2002 - 12 SEPTEMBRE 2002 - 21 AOÛT 2003 - 13 AOÛT 2004 - 20 AVRIL 2005 - 7 JUIN 2006 29 JANVIER 2007 - 21 MAI 2007 – 1^{er} JUILLET 2009 - 18 JUIN 2010 - 7 AOÛT 2012 - 30 OCTOBRE 2013 - 2 MARS 2015 et 3 décembre 2015 - portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

VU la délibération en date du 25 septembre 2015 par laquelle la commune de CESSAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 14 décembre 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U, formulée par la commune de CESSAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion formulée par la commune de CESSAC au S.I.V.U. du Chenil du Libournais.

13 - DÉSHERBAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Madame Laetitia JUAN, sur proposition de la BDP (Bibliothèque Départemental de Prêt) sollicite l'accord du conseil municipal pour procéder à un désherbage des livres de la bibliothèque qui sont à réformer.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

Arrêtons que :

- Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections ;
- Ces livres réformés sont cédés gratuitement à des institutions ou des associations, ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette délibération.

INFORMATIONS

◆ Madame le Maire informe le conseil que notre agent communal, Philippe AUDINET sera absent un certain temps pour raison de santé.

◆ Le 25 janvier 2016, Monsieur BUCHMANN, Architecte remettra pour signatures, les documents relatifs au dépôt du permis de construire du projet de construction du nouveau cœur de bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 54.

Manifestations festives

Cérémonie du 11 Novembre



Extrait du message du Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et la mémoire :

« Tous les morts pour la France, hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd'hui dans les opérations extérieures sont désormais réunis dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation. Ne pas les oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations est notre devoir et relève de notre responsabilité collective. »

En cette journée ensoleillée du mercredi 11 novembre 2015, les enfants de l'école sont venus nombreux, accompagnés de leurs parents, pour commémorer ce 97^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre.

Le temps des activités périscolaires leur a permis de réaliser des cocardes qu'ils ont accrochées à leur manteau pour l'occasion, et des fleurs en papier crépon qu'ils ont déposées au Monument aux Morts.

Ils ont interprété magnifiquement « la Marseillaise » et lu deux textes, extrait de lettres de poilus.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie de rassemblement et de recueillement.

Spectacle de Noël



Le spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants des écoles de Villegouge, de Saillans et de la crèche, s'est déroulé le vendredi 18 décembre dans la salle des fêtes.

La compagnie Abac'art, qui avait déjà par le passé enchanté les enfants, leur a présenté cette année un spectacle de magie et de comédie « Marchons sur la tête » interprété par Romain le Trublion. L'après midi, gâteaux de rois et chocolat chaud ont régalé petits et grands.



Fleurissement



Le Jury Régional a visité notre commune le 4 juillet 2015 et nous a confirmé le maintien du label de la première fleur. Nous allons redoubler d'effort pour obtenir une deuxième fleur.

Le binôme Philippe / Adrien a créé et réalisé de beaux massifs floraux visibles au Monument aux Morts, au City stade et Place du Général de Gaulle.



Jardin de M et Mme PEYNAUD



Jardin de M et Mme CONSTANT



Jardin de Mme CHAILLOU

CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

Lors de la cérémonie des vœux les participants du concours communal des Maisons et Jardins Fleuris 2016 ont reçu en récompense un magnifique camélia et un bon d'achat de 50 € à valoir chez l'horticulteur DELPLACE à GALGON.

Urbanisme

Historique

En novembre 2010 le conseil municipal a décidé de réviser son PLU afin de proposer un nouveau projet pour l'avenir de la commune.

Le PLU précédent, approuvé en 2004, n'offrait plus la capacité d'extension suffisante, alors que la demande restait forte et il devenait indispensable de doter Villegouge d'un nouveau projet d'aménagement pour les dix à douze années à venir.

Un travail de presque 3 ans, approuvé à l'unanimité par le conseil municipal le 1er juillet 2013.

Pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du cœur du village il a été inscrit dans le PLU, en face de la Gendarmerie, à Fayol, une zone réservée pour construire une maison médicale et des commerces, autour d'une nouvelle place publique ainsi que des cheminements doux reliant les nouveaux quartiers.

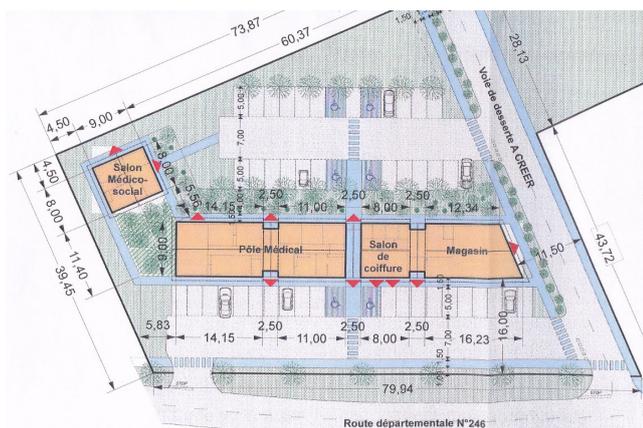
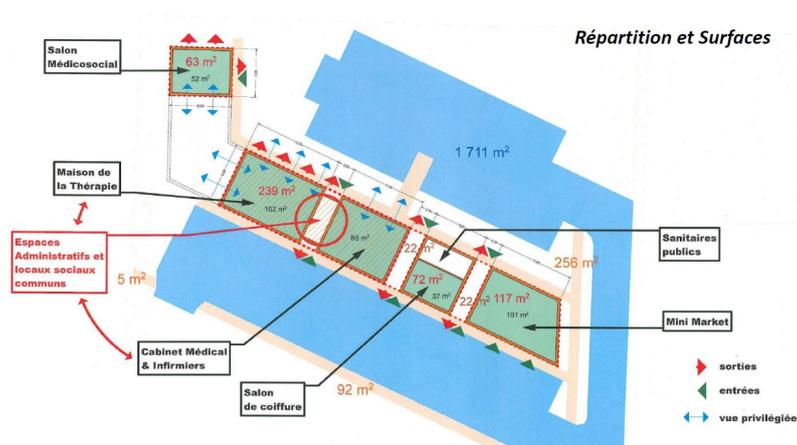
Travaux de la commission

Sur les bases du PLU, la commission urbanisme a beaucoup travaillé, en 2015, pour proposer au conseil :

- ♦ l'achat d'un terrain de 5570 m² en centre bourg (approuvé à l'unanimité par le conseil le 21 mars 2015)
- ♦ la construction d'un Multiple Rural composé de cabinets médicaux et paramédicaux d'une part et de différents locaux d'activités commerciales d'autre part (projet et plans pour lesquels le conseil a donné son accord à l'unanimité le 15 décembre 2015).
- ♦ Le permis de construire a été déposé, auprès des autorités concernées, par l'architecte le 25 janvier 2016.

22

Le projet



VUES EN PERSPECTIVE DEPUIS LA ROUTE DES ACACIAS



Planning objectif :

- ⇒ Fév./mars. : Rédaction du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- ⇒ Avril /mai : appel d'offre
- ⇒ 2ème semestre 2016 : début des travaux
- ⇒ 2ème semestre 2017 : mise à disposition des locaux

Ci-dessous le plan détaillé des locaux qui pourront accueillir dès la fin de l'année prochaine :

- Un magasin multi-services
- Un pôle médical avec 2 cabinets de médecins, et des cabinets paramédicaux
- Un salon médico social
- Le cabinet d'infirmières et le salon de coiffure rejoindront cet ensemble pour profiter d'une position privilégiée, centrale et avec de nombreux parkings.
- Et aussi des toilettes publiques

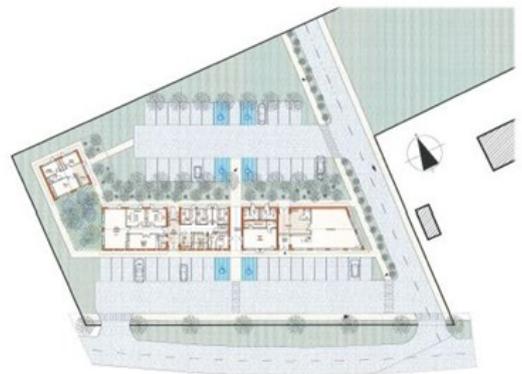


Vicent BUCHARDIN
Architecte D.P.L.G.
vicent@vicentbuchardin.com
06 95 67 38 42

29 Zone Commerce site de l'Atelier
33230 COURTRAS
Tel 05 67 49 38 18 - Fax 05 67 49 38 18 - gpc-aquitaine@orange.fr



PLAN de PROJET Maisons Médicales & Commerces (Phase APD 1.4) 1/200°



Culture

Une nouvelle équipe
à la bibliothèque municipale
de Villegouge



Lidia, Laetitia et Laetitia
sont heureuses de vous accueillir

LES MARDIS ET VENDREDIS DE 16 H À 18 H

Les mardis de 14h à 16h et jeudis de 10h à 11h sont réservés aux enfants de l'école et de la crèche .



Concours de dessin

Vous aimez chaque année, participer au concours de dessin !! Alors soyez nombreux à déposer vos œuvres avec vos coordonnées et âge inscrits à l'arrière avant le Vendredi 11 mars 2016.

Le concours est ouvert aux petits comme aux grands.

Le thème cette année est :

Le Portrait



Qu'il soit en noir et blanc, couleurs, réel, irréel, robotisé, autoportrait, photographié, esquissé. Il peut être personnel, familial, intime, autoportrait.

La remise des prix aura lieu **le Samedi 12 mars 2016.**



Une bibliothèque à votre service

Notre partenariat avec la BDP (bibliothèque de prêt) nous permet de mettre à votre disposition le livre que vous souhaitez en un très court délai alors n'hésitez pas à en faire la demande.

Nous vous rappelons que si vous ne pouvez pas vous déplacer, c'est avec plaisir que nous nous proposons de venir vous présenter à votre domicile une sélection de livres de la bibliothèque

Pour ce faire, merci de nous contacter en nous faisant part de vos centres d'intérêt.

Vous souhaitez trouver un livre ou un thème en particulier ?

Faites nous en part en complétant le formulaire ci-dessous :

- BD
- roman
- roman policier
- roman thriller
- documentaire (type :)
- revues illustrées (type :)

Vos suggestions :

.....

.....

.....

Vous souhaitez partager avec nous vos passions pour la musique, la lecture et toutes autres activités culturelles. Nous pouvons organiser des séances de lecture de contes et proposer des échanges musicaux ou artistiques.

Nous sommes aussi intéressés pour recueillir des témoignages, des photos, des écrits sur l'histoire de Villegouge.

Dans la rubrique "Je vous parle d'un livre" soyez critiques de livres en nous faisant part de ce que vous avez aimé ou détesté dans l'ouvrage que vous avez lu.

Nous vous attendons aux jours et heures d'ouverture. N'hésitez pas à nous laisser un message sur notre répondeur ou à nous adresser un e-mail.

Si vous souhaitez nous contacter :

Nouvelle adresse mail :
bibliogouge@gmail.com



TENNIS CLUB

INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS

**PREMIERE REUSSIE
AU TOURNOI D'HIVER**

La première édition du tournoi d'hiver open seniors (simple messieurs et dames) organisé par le Tennis Club du Fronsadais, a suscité un réel engouement avec la participation de 160 compétiteurs (trices) qui ont disputé 143 matchs durant trois semaines de compétition, du 9 au 29 décembre, sous la surveillance bienveillante des trois moniteurs juges-arbitres Benoît Tauziède, Philippe Demain et Thibault Demur.

Il a été rendu possible grâce à la réalisation de la salle abritant deux courts et va devenir une date incontournable dans l'agenda des tennis-men & women girondins et d'ailleurs.

Il s'est terminé un mardi par des finales intenses et captivantes qui ont fait le plein de spectateurs.

Les organisateurs se sont félicités de la bonne ambiance qui a prévalu, tant sur les courts qu'au club-house.

Dans le tableau féminin qui comptait tout de même 40 inscrites, dont 10 joueuses faisant partie de l'élite régionale, c'est Flora Lacoste (3/6 Périgueux CA/17 ans) qui a remporté la finale aux dépens de Cyrielle Mothes (3/6 Carbon Blanc CA/15 ans) sur le score de 6/4, 6/3.

Demi-finalistes : Madeline Chinellato (5/6 Bergerac TC/13 ans) et Claire Forestier (4/6 Fronsadais TCI/17 ans)).

Quant au tableau masculin il était riche de 120 participants (dont treize 5/6, six 4/6, deux 3/6, cinq 2/6, cinq 1/6, un (0) et un (-4/6), excusez du peu !

C'est Maxime Vian (classé 0. Cenon US) joueur de 26 ans, solide et combatif à souhait qui a créé la surprise en s'adjugeant la finale sur le score de 6/3, 6/1 face à Hugo Pontico (classé -4/6. TC St Germain-du-Puch) 18 ans, joueur très prometteur, mais qui avait quelque peu oublié son jeu d'attaque et son statut de favori.

Demi-finalistes : Thibault Demur (1/6 Fronsadais TCI) et Sébastien Jean (1/6 St Germain-du-Puch TC).

Les « Fronsadais (ses) » se sont bien comportés ; en quarts de finale le TCIF alignait encore cinq représentants(es) puis deux en demies.

CONTACT

Benoît Tauziède (Directeur sportif) :
06.84.02.22.50

Club-house : 05.57.84.82.03



Ecole de Musique de Galgon



Enfants et Adultes

Piano Trompette Batterie

Saxophone Violoncelle

Guitare acoustique

Guitare électrique Chorale

Eveil musical Clavier

Ensemble instrumental

Musique de chambre



26



Agréée Jeunesse et Éducation Populaire
ecole-musique-galgon.fr



Les Vendredis 4 mars et 1^{er} avril :
LOTOS à la Salle des Fêtes de Villegouge

Pour tout renseignement,
Contact : M. JOUBERTEIX au 06.18.53.24.36

COMITE DES FETES « AVENIR VILLEGOUCEOIS »

Les Samedis 9 avril et 18 juin : REPAS à la Salle des Fêtes de Villegouge
Brocante, Vide-Grenier le Dimanche 28 août .

Pour tout renseignement,
Contact : M. BADARD au 05.57.84.82.43 ou 06.78.96.93.84



DEVENEZ ACTEUR

INITIEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS



Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies

Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, organise des séances d'initiation de 2 heures.

Au cours de ces sessions gratuites, certaines gestes de premiers secours seront enseignés : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

En Gironde, les premières sessions ont eu lieu le samedi 6 février 2016 sur l'ensemble du département. La journée s'est articulée autour de trois sessions de 2 heures : 10h-12h, 14h-16h et 16h15-18h15. Le nombre de participants par session était limité à 12.

Pour en savoir plus : www.gironde.gouv.fr/Les-gestes-qui-sauvent



27

AGENDA



REPAS DES AÎNES

Le traditionnel repas offert aux aînés de notre commune (à partir de 60 ans) aura lieu le dimanche 28 février 2016 à 12 heures à la salle des fêtes
Le repas sera animé par l'orchestre « Betty Cursan » qui vous fera passer un après-midi dans une ambiance conviviale, chaleureuse et festive.



COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

11 heures 30 Rassemblement de la population sur le parvis du Monument aux Morts
11 heures 45 Dépôt de gerbes
12 heures Vin d'honneur offert dans la salle des fêtes.



FESTIVES 2016

Marché de producteurs à partir de 18 heures
Restauration et Animation sur place avec La banda « LOS ALIADOS »
22 heures : Concert « LES BINUCHARDS »

LE 5 AVRIL 2016 PASSAGE À LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION

Il vous reste quelques semaines pour vérifier que votre téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, sinon, vous ne pourrez plus recevoir la télévision après cette date !

Ce passage concerne les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Un test simple existe pour vérifier que votre téléviseur est compatible TNT HD :

Allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo **ARTE HD** est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, en haut à gauche de l'écran. Si c'est le cas, votre télé est prête pour le 5 avril, sinon, il ne faut pas tarder à s'équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur. Il est souhaitable de ne pas attendre le dernier moment pour s'équiper, afin de bénéficier d'un large choix de produits, dont ceux de premier prix (à partir de 25 euros).

Pour vous informer, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a édité un dépliant explicatif « Le mode d'emploi pour passer à la TNT Haute Définition ». Il est actuellement distribué à 25 millions de foyers français

L'ANFR attribue également des aides prévues par l'État pour accompagner les personnes les plus fragiles :

⇒ Une aide financière de 25 euros pour l'acquisition d'un équipement HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau ; depuis le 28 janvier, une aide gratuite à domicile est ouverte pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 %. Elle permet, en partenariat avec La Poste, une intervention par les facteurs pour installer l'équipement TNT HD au domicile des téléspectateurs.

Pour en bénéficier, il faut appeler le 0970 818 818.



Pour plus d'informations, un site internet :

www.recevoirlatnt.fr

Un numéro d'appel (non surtaxé) :

0970 818 818